

SERVICE ACADEMIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

SAIO/11-527-81 du 2 mai 2011

MISE EN ŒUVRE DES PASSERELLES EN LYCEES ET LYCEES PROFESSIONNELS

Référence(s) : BO spécial n°1 du 4 février 2010 circulaire n°2010-010 du 29-1-2010
BO n°11 du 18 mars 2010 circulaire n°2010-38 DU 16-3-2010

Destinataires : Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les IA-IPR
Madame et Messieurs les IEN-IO
Mesdames et Messieurs les IEN-ET/EG
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Affaire suivie par : M. Denis PETRUZZELA

☎ 04.42.91.70.15 – Fax 04.42.91.70.14 Mel : ce.saio@ac-aix-marseille.fr

Afin de développer une logique de personnalisation des parcours favorisant la réussite des élèves, la mise en place de stages passerelles en lycées et lycées professionnels, dès la fin du second trimestre de l'année scolaire 2010-2011, sera encouragée.

Ces stages seront organisés dans les bassins de formation et en interbassins pour les spécialités ou séries de baccalauréats rares. Les chefs d'établissements veilleront à mettre à la disposition des élèves désireux de changer d'orientation le potentiel de places disponibles en cours d'année.

1. Elèves pouvant être concernés.

1.1 Elèves de lycées G.T. souhaitant se réorienter vers la voie professionnelle.

Les élèves de lycée général et technologique souhaitant rejoindre une formation professionnelle effectueront un stage passerelle en 2^{nde} professionnelle ou en 1^{ère} année de CAP. Si leur stage est validé par le chef d'établissement d'accueil, ils seront inscrits en cours d'année dans l'établissement et la classe choisis et bénéficieront, en fin d'année, d'une affectation dans la classe supérieure.

1.2 Elèves originaires de la voie professionnelle souhaitant passer en 1^{ère} technologique

Les élèves de 2^{nde} professionnelle, de terminale BEP et CAP, de 1^{ère} professionnelle qui souhaitent accéder à une 1^{ère} technologique et qui sont jugés susceptibles d'y réussir, pourront effectuer un stage passerelle dans la série demandée. Si le stage est validé par l'établissement d'accueil, ces élèves seront saisis dans la procédure **AFFELNET 1^{ère}**.

1.3 Elèves de 2^{nde} professionnelle et de 1^{ère} professionnelle, de 1^{ère} année de CAP souhaitant changer de champ professionnel.

La demande de changement de spécialité ou de champ professionnel fera l'objet d'une attention particulière des conseils de classe. La mise en place de stages passerelles pour ces élèves dans une classe de même niveau devra être particulièrement recherchée lorsque le demandeur est en voie de décrochage et que le changement d'orientation semble susceptible d'y remédier.

1.4 Autres cas.

Les demandes issues d'autres niveaux devront demeurer exceptionnelles. Dans le cas où un élève exprimerait un souhait de changement d'orientation, les chefs d'établissement d'origine, d'accueil et l'inspecteur de spécialité compétent se concerteront préalablement à la mise en place de la passerelle, afin d'en vérifier l'opportunité et les conditions de réalisation.

2. Mise en œuvre des stages passerelles.

Se fondant sur l'expérience qui s'est constituée au sein des établissements et des bassins de formation, les proviseurs de lycées et de lycées professionnels :

- Informeront et accompagneront les élèves volontaires.
Les élèves renseigneront un dossier passerelle (voir annexe 1)
- Exprimeront un avis sur la demande de l'élève et de sa famille.
- Echangeront au sein des bassins sur les places libérées.
- Signeront une convention entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil, l'élève et sa famille.
- Mettront en œuvre le stage passerelle qui pourra comporter une période en entreprise pour l'accès à la voie professionnelle.
- Valideront le stage et inscriront, le cas échéant, l'élève dans l'établissement d'accueil dès la fin du stage.

3. Dossier Passerelle (voir annexe 1).

Un dossier passerelle accompagnera le parcours de l'élève, afin d'en valider les différentes étapes et de formaliser les modalités pédagogiques de son accompagnement.

4. Bilan des stages passerelles.

Les chefs d'établissements d'origine rempliront le tableau figurant en annexe 2 pour le 1^{er} juin 2011 et l'adresseront, par courrier électronique à ce.saio@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur d'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

DOSSIER PASSERELLE

Attention : l'aboutissement de la demande est fonction des places disponibles dans le(s) lycée(s) demandé(s).

ÉTABLISSEMENT ACTUEL :

.....

Formation actuelle (niveau, spécialité) :
--

.....

FORMATION ENVISAGÉE :

	Spécialité ou série	Première	Terminale
CAP			
Bac technologique			
Bac professionnel			

Établissement(s) souhaité(s) :

Renseignements concernant l'élève :

Nom :

Prénoms : Né(e) le : à

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Tél : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Numéro INE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

CONTENU DU DOSSIER :	Page
Demande de l'intéressé(e) et avis de l'établissement d'origine	2
Plan d'accompagnement	3
Bilan de l'accompagnement et avis de l'équipe pédagogique	3
Décision du chef de l'établissement d'accueil et proposition de parcours personnalisé à compter de la rentrée scolaire suivante	4

* Circulaire n°2010-010 du 29 01 2010, relative à la mise en place des stages de remise à niveau et des stages passerelles

I - DEMANDE DE L'INTÉRESSÉ(E) (ou de son représentant légal)

Formation demandée :

Motivation / projet :

Signature :

AVIS circonstancié de l'équipe pédagogique sur le projet de l'élève

.....
.....
.....

AVIS du Chef de l'établissement d'origine :

Favorable

Défavorable

Commentaires :

.....
.....
.....

Signature

Cachet de l'Établissement

**IV – PRÉCONISATIONS DE PARCOURS PERSONNALISÉ À METTRE EN PLACE À
COMPTER DE LA RENTRÉE**
(à compléter par l'établissement support du stage passerelle)
A transmettre à l'établissement d'affectation

Enseignement général
Enseignement professionnel

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL :
<input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable
A l'intégration de dans mon établissement en classe de
Date et signature :

Annexe 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES STAGES PASSERELLES

NOM DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

Classe d'origine	Nom et prénom de l'élève	Etablissement et spécialité où s'est déroulé le stage passerelle	Entreprise où s'est déroulé le stage (le cas échéant)	Stage conduit à son terme par l'élève : Oui/Non	Validation du stage par l'établissement d'accueil : Oui/Non	Situation actuelle de l'élève

Tableau à retourner renseigné avant le 1^{er} juin 2011 à ce.saio@ac-aix-marseille.fr